



**COM**

60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

# LETTRE

## aux cadres

Paris, le 21 octobre 2009

Madame, Monsieur, Cher(e) ami(e),

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas pour vous présenter les positions de FO Communication sur l'avenir de La Poste. Nos critiques et propositions, vous les connaissez. Nous les avons, depuis plus d'un an, exposées à tous les niveaux et confrontées aux dires de ceux qui veulent transformer La Poste en société anonyme. Si je vous écris, c'est parce que des garanties fondamentales liées à votre personne et à votre fonction sont menacées. En effet, M. Estrosi a souhaité, le 19 octobre, vous convaincre du bien-fondé de la transformation de La Poste en société anonyme. Que le ministre de tutelle s'exprime, c'est naturel et certainement souhaitable. En revanche, il est sorti de son rôle en exigeant de votre part d'aller, hors de l'entreprise, « à la rencontre de Français ». En prétendant vous enrôler, M. Estrosi veut ni plus ni moins vous ériger en propagandistes d'un discours politique.

Le ministre aurait-il oublié qu'un projet de loi ne possède ni la légitimité, ni la force juridique d'une loi ? Se souvient-il qu'un projet de loi demeure un texte politique dont la valeur partisane reste soumise à critique ?

Il est admis qu'un cadre puisse, à l'intérieur de l'entreprise, être amené à développer les tenants et les aboutissants d'une loi promulguée. Il est concevable qu'il puisse présenter, en acceptant la contradiction de son auditoire, les grandes lignes d'une réforme. Toujours sur son lieu de travail... En revanche, il serait inadmissible qu'il soit obligé de défendre un projet de loi « extra-muros », auprès d'usagers, de clients, de citoyens.

Dans la République, être au service de l'État, accomplir une mission de service public ne contraint pas à devenir le faire-valoir ou le prosélyte d'une majorité politique. L'injonction du ministre est dangereuse. Pour la démocratie bien sûr, mais aussi pour votre neutralité statutaire de fonctionnaire ou le respect de vos droits de salarié. En réalité et vous le savez, le droit en vigueur dans notre pays vous laisse seul juge de la conduite à tenir. Nul ne peut vous contraindre à cette mission d'ordre politique. L'obligation de réserve va dans les deux sens... C'est donc en votre âme et conscience que vous choisirez d'obtempérer ou non à la ferme « invitation » du ministre. En tout état de cause, FO Communication soutiendra, y compris par des moyens juridiques, celles et ceux qui subiraient des pressions et estimeraient leur liberté d'opinion mise en cause.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, cher(e) ami(e), l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général

Jacques Lemerrier

LA NÉGOCIATION,  
C'EST NOTRE FORCE